

DELIBERATION DD2024_024

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 22 mars 2024

LE 28 mars 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	61
Votants	77
Pouvoirs	16

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PÉRIMOUV' : LIGNE FERROVIAIRE TULLE-BRIVE-PÉRIGUEUX-BORDEAUX - BUDGET 2024 DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA LIGNE

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHANTEGREIL, Mme MONTEIL-MAYAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. LARENAUDIE, Mme FAVARD, Mme FRANCESINI, Mme REYS, M. VADILLO, Mme MOULHARAT

POUVOIR(S) :

M. BUFFIERE donne pouvoir à M DENIS
M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALINIER
M. MOTTIER donne pouvoir à M. PASSERIEUX
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. PROTANO
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme ESCLAFFER
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme DOAT donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
M. CHAPOUL donne pouvoir à M. MOTARD
M. PERIER donne pouvoir à M. BARROUX
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. MARSAC

PÉRIMOUV' : LIGNE FERROVIAIRE TULLE-BRIVE-PÉRIGUEUX-BORDEAUX - BUDGET 2024 DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA LIGNE

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que par délibération n° DD2021-143 en date du 30 septembre 2021, la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux a validé le lancement d'une étude d'amélioration de la desserte ferroviaire Bordeaux- Périgueux-Brive-Tulle ainsi que la création de l'Association pour la promotion de cette ligne ferroviaire, en adoptant le projet de statut de cette dernière.

Qu'à ce jour, l'étude technico-économique qui doit permettre l'amélioration la vitesse des circulations ferroviaires entre Bordeaux, Périgueux, Brive et Tulle est en cours d'achèvement.

Que l'Association Rail Aquitaine Est dédiée à la promotion de la ligne ferroviaire Bordeaux Périgueux Brive Tulle continue à promouvoir cet objectif d'optimisation de la ligne.

Considérant que cette association est désormais en pleine action et a notamment en 2023 constituée son identité visuelle avec également un site internet et sa présence renforcée au niveau des réseaux sociaux.

Qu'un travail partenarial fort a été engagé pour constituer et renforcer les adhésions et constituer des groupes de lobbying.

Que Cheville ouvrière de l'étude ferroviaire, l'association a été impliquée dans le suivi de l'étude de faisabilité technico-économique réalisée par Systra sur l'accélération de la ligne Bordeaux-Périgueux-Brive-Tulle pour le compte du groupement des trois agglomérations.

Bilan synthétique des activités réalisées en 2023 :

Janv-Février	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement d'une salariée, • Recrutement de prestataires pour la comptabilité graphique,
Mars	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de contact avec les différents acteurs du ferroviaire et développement d'un réseau de personnes ressources, • Mise en place d'une veille sur les actualités du ferroviaire,
Avril	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des agglomérations dans le suivi de l'étude ferroviaire réalisée par le bureau Systra, • Communication autour de l'objectif d'un temps de parcours de 1h50 entre Bordeaux et Brive,
Mai	<ul style="list-style-type: none"> • Signature de la convention avec la CCI Corrèze, • Choix d'un nouveau nom et élaboration de l'identité visuelle de l'association Rail Aquitaine Est,
Juin	<ul style="list-style-type: none"> • Correspondance avec la Région Nouvelle Aquitaine concernant nos propositions dans le cadre de Optim'TER et du volet mobilité du CPER,
Juillet	<ul style="list-style-type: none"> • Création des réseaux sociaux de l'association, • Création d'éléments de communication imprimés (flyer, cartes de visite, roll-up, bulletins d'adhésion)
Août	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un premier événement fédérateur autour des enjeux de la mobilité : la table ronde Corrèze 2030,
Septembre	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en ligne du site internet de l'association, • Première vague d'adhésions, • Formation en interne sur le calcul du temps de parcours ferroviaire,
Octobre	<ul style="list-style-type: none"> • Deuxième comité technique en présence de la Région et de SNCF, • Réception des données de l'étude de trafic commandée par l'association à Orange,
Novembre	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation des éléments de synthèse pour le deuxième comité de pilotage, • Rédaction d'une note en amont du rendez-vous avec Alain Rousset,
Décembre	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation et participation au rendez-vous avec Alain Rousset, Renaud Lagrave et Jacky Emon au siège de la Région Nouvelle Aquitaine à Bordeaux, • Participation à la formation "Projets ferroviaires: Challenger les hypothèses financières en phase AVP"

Considérant que 2024 sera une année importante pour l'association avec la possibilité d'aller chercher un maximum d'adhérents, de les réunir sur des événements fédérateurs et surtout de voir l'aboutissement de l'étude Systra et le début d'une série d'échanges avec la Région sur l'amélioration de l'offre entre Bordeaux, métropole et capitale régionale, et l'Est de l'Aquitaine.

Que début 2024, l'association prévoit de lancer une campagne d'adhésion auprès des entreprises, des communes, des parlementaires, des conseillers départementaux et régionaux, pour leur présenter l'association et les inviter à rejoindre l'association. Rail Aquitaine Est souhaite également trouver des partenaires pour de nouveaux projets de communication, notamment pour l'organisation de son assemblée générale au premier semestre 2024. Pour gagner en visibilité, l'association se pose également la question de sa place sur les événements phares du territoire (Brive Festival, Foire du Livre, Carrefour des collectivités, etc...).

Que plusieurs projets de formation sont sur les rails en 2024, un projet de formation en interne sur la signalisation ferroviaire et un projet de formation sur trois jours à Paris pour consolider les notions fondamentales du secteur ferroviaire avec Ponts Formation Conseil.

Qu'en fonction de l'intérêt et du calendrier, l'association étudiera l'opportunité d'être présentes aux prochaines Rencontres Nationales du Transport Public (RNTP) et à d'autres rendez-vous nationaux importants dans le champ des mobilités, notamment lorsqu'ils sont organisés par la Fédération Nationale des Associations des Usagers des Transports (FNAUT) ou en lien avec les projets de RER Métropolitains.

Qu'enfin, l'association a été rejointe fin 2023 par Antoine Bastier, PDG des Chaux de Saint Astier, qui vient remplacer Gilles Gauthier en tant que vice-président, ce dernier n'ayant plus de temps

pour Rail Aquitaine Est. Cela augure une montée en puissance de l'association pour l'année qui vient.

Considérant que d'un point de vue financier, l'association termine avec un résultat net de 31 582,93 euros au titre de l'année 2023 pour un budget de 152 000 euros.

Qu'au titre de l'année 2024, il est proposé de reconduire le même budget (cf. annexe 1 qui présente le bilan de l'association avec le volet budgétaire afférent).

Qu'il convient de rappeler que ce budget reste à plus de 95% à la charge des trois agglomérations selon la répartition ci-dessous :

Agglomération de Périgueux	Agglomération de Brive	Agglomération de Tulle
45 %	45 %	10 %
67 500 €	67 500 €	15 000 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide, sur la base de la sollicitation de subvention déposée par l'association au regard de son budget prévisionnel 2024, de valider le montant de la subvention accordée et sa répartition comme détaillé dans la présente délibération ;
- Décide d'imputer les crédits nécessaires au financement de cette association sur le budget annexe Mobilités, soit un montant de 67,5 k€ pour le Grand Périgueux ;
- Autorise le Président ou son représentant à mener à bien toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer l'ensemble des documents afférents à ce sujet.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 10/04/2024	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 10/04/2024	Périgueux, le 10/04/2024
	le Président Jacques AUZOU

